



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de transport

Question écrite n° 47925

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le projet de décret relatif aux transports sanitaires, visant à ne plus autoriser les médecins à prescrire le taxi comme moyen de transport remboursé par la sécurité sociale. Les artisans taxis sont inquiets et souhaitent ardemment continuer à assurer le transport des malades assis. Il lui demande son avis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47925

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 474